

COTE D'AZUR FORMATION

Fonds de Dotation
c/o Campus Sud des Métiers
13, avenue Simone Veil
06200 NICE

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



19, RUE ALPHONSE 1^{ER}
06200 NICE

Côte d'Azur Formation

Fonds de dotation

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration du Fonds de dotation COTE D'AZUR FORMATION,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation COTE D'AZUR FORMATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'Annexe Comptable figurant à la rubrique « 3. Principes et Méthodes Comptables » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers et à la mise à jour du Plan Comptable Général.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel d'activité de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente .

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les



éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

DocuSigned by:

D4BA3366C540474...

Cyrille Verrière

ACTIF		Au 31/12/2025		31/12/2024		
		Montant Brut	Amort. Prov	Montant net		
Actif immobilisé	Immo. Incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisation incorporelles en cours				
		Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immo. Corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel, outillage				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immo. Financières	Participations					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I		0,00	0,00	0,00	0,00	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres				4 800,00
		Charges constatées d'avance				
		Total	0,00	0,00	0,00	4 800,00
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	63 388	0	63 388	43 419
		Total	63 388	0	63 388	43 419
TOTAL II		63 388	0	63 388	48 219	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		63 388	0	63 388	48 219	

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droits de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droits de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres Fonds propres	Autres		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
	Situation nette (sous total)	0	0
	Fonds propres consommables	56 090	37 349
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	56 090	37 349
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Provisions	Total II	0	0
	Provisions pour risques		
Dettes	Provisions pour charges		
	Total III	0	0
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (dont empr. participatifs)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 298	10 870
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Instruments de trésorerie		
Autres dettes	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	7 298	10 870
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		63 388	48 219

Compte de Résultat		France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations				
	Ventes de biens et services				
	ventes de biens				
	<i>dont ventes de dons en nature</i>				
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités</i>				
	ventes de prestations de services				
	<i>dont parainages</i>				
	<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités</i>				
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics et subventions d'exploitation				
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			55 258	186 151
	Ressources liées à la générosité du public				
	Dons manuels				
	Mécénats				
	Legs, donations et assurances vies				
Charges d'exploitation	Contributions financières				
	Reprises sur Amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
	Utilisation des fonds dédiés				
	Autres produits				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			55 258	186 151
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			8 698	6 216
	Aides financières			46 560	179 935
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Reports en fonds dédiés				
	Autres charges				
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			55 258	186 151
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				0,00	0,00
Produits financiers	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			0,00	0,00
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			0,00	0,00
RÉSULTAT FINANCIER				0,00	0,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				0,00	0,00

Compte de Résultat		31/12/2025	31/12/2024
Exceptionnel	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		55 258	186 151
TOTAL DES CHARGES		55 258	186 151
BÉNÉFICE OU PERTE		0	0

Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				

FCA

COTE D'AZUR FORMATION

Fonds de dotation

Siret 923 122 352 00019

Siège social : 13 avenue Simone Veil- C/o Campus Sud des Métiers

06 200 NICE

ANNEXE COMPTABLE

AU 31/12/2025

1 Présentation

Le fonds de dotation a été déclaré auprès du préfet des Alpes Maritimes le 10 janvier 2023 et officiellement entériné le 3 février 2023 sous la dénomination « Côte d'Azur Formation ».

Le fonds de dotation existe officiellement depuis sa déclaration en préfecture et sa publication au JORF, le 21 février 2023, date de début de ses activités.

Il a été fondé par la CCI Nice Côte d'Azur et la SCI Campus Régional d'Apprentissage.

Cette dernière, en tant que fondateur privé, a versé une dotation en capital initial d'un montant de 15 000 € en numéraire.

Cette dotation est consommable, selon les modalités définies par le Conseil d'administration.

Le fonds de dotation Côte d'Azur Formation a pour objet de soutenir et de financer toute œuvre ou tout organisme sans but lucratif et d'intérêt général, à caractère éducatif, intervenant dans le domaine de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de cet objet, le fonds de dotation peut participer au financement de structures à vocation éducative ainsi qu'à celui de tout établissement de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur, notamment ceux gérés par la CCI Nice Côte d'Azur, dont l'activité contribue à sa mission d'intérêt général. Le fonds de dotation peut également développer ses propres actions ou réaliser toute activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet.

Le fonds de dotation Côte d'Azur Formation agit en qualité de fonds de dotation redistributeur et signe à ce titre des conventions de mécénat. Il veille à la bonne réalisation des projets qu'il finance ou accompagne, dans le respect, le cas échéant, de la volonté exprimée par ses mécènes.

Son siège social est situé au 13 avenue Simone Veil - C/o Campus Sud des métiers - 06200 Nice.

2 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2025, le Fonds de dotation Côte d'Azur Formation a perçu des dons pour un montant total de 74 000 €, encadrés par des conventions de mécénat précisant les écoles, organismes de formation ou projets soutenus.

Conformément aux volontés exprimées par les mécènes, le Fonds de dotation a procédé, au cours de l'exercice, à des versements pour un montant total de 46 560 €.

Ces versements ont bénéficié à l'École de Production JFMA, dans le cadre de l'installation d'un nouvel établissement dédié aux métiers de l'électricité (4 850 €), à l'Institut de Formation Automobile de la CCI Nice Côte d'Azur pour une action associant innovation pédagogique et mobilité internationale dans le cadre du projet « 4L Trophy » (23 280 €), ainsi qu'à l'École 42 - Campus de Nice (18 430 €), établissement reconnu pour son approche pédagogique innovante dans le domaine du numérique.

Pour les besoins de son fonctionnement et au titre des frais de gestion administrative, le Fonds de dotation a conservé 3 % des dons reçus, soit un montant de 1 440 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, afin de développer la collecte de dons, une personne dédiée a été mandatée en 2025 au sein de la CCI Nice Côte d'Azur.

3 Principes et méthode comptables

Les comptes annuels 2025 du Fonds de dotation ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi qu'aux dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans le respect des principes comptables généraux, et en particulier du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point

ci-dessous.

Changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation :

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan Comptable Général.

Ce changement concerne, notamment, la présentation des états financiers, la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la modification du plan de comptes.

Conformément aux dispositions réglementaires, le changement a été appliqué de manière prospective.

Ce changement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les dettes et créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les principales méthodes utilisées pour les immobilisations et les subventions sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements constatant la dépréciation de ces immobilisations sont calculés sur une durée de trois ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, sur la base des durées suivantes :

- Terrain : non amortissables
- Bâtiment : de 15 à 50 ans (selon composants)
- Matériel informatique : 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Créances et produits

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en compte de tiers ou de charge à payer au passif du bilan.

Disponibilités

Les disponibilités ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4 Informations relatives aux postes du Bilan et du Compte de Résultat

Le total du bilan est de : 63 388 €

Le total des produits est de : 55 258 €

Le total des charges est de : 55 258 €

Les comptes présentent un résultat à zéro.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

4.1 Immobilisations et amortissements

Le fonds de dotation ne présente pas d'immobilisation.

4.2 Provisions

Aucune provision n'est inscrite au Bilan.

4.3 Tableau de variation des fonds propres

Les fonds propres consommables se détaillent comme suit :

FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Mécénats	A	B	C	D=A+B-C
GROUPE RESISTEX ALFANDARI	4 000		4 000	
GROUPE ACE	5 000		5 000	
AFTRAL		4 000		4 000
GROUPE TRANSCAN		1 500	1 500	
SUD EST PRESSE		10 000	10 000	
SARL SMR		500	500	
Groupe BEA Laurent Lachkar		3 000	3 000	
<i>Projet soutenu : CSM (1)</i>	<i>9 000</i>	<i>19 000</i>	<i>24 000</i>	<i>4 000</i>
SASU RENOVATION SERVICES	4 000		4 000	
SAS AMADEUS	5 000		5 000	
SATELEC		10 000	10 000	
AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR		10 000		10 000
COM NETWORK		10 000		10 000
LEGAPASS		5 000		5 000
WIT		20 000		20 000
<i>Projet soutenu/ ECOLE 42 (2)</i>	<i>9 000</i>	<i>55 000</i>	<i>19 000</i>	<i>45 000</i>
EXELSIUS	5 000		5 000	
<i>Projet soutenu: ECOLE DE PROD (3)</i>	<i>5 000</i>		<i>5 000</i>	
<i>Apport en capital consommable</i>	14 349		7 259	7 090
<i>Apport en capital consommable (4)</i>	<i>14 349</i>		<i>7 259</i>	<i>7 090</i>
Total Fonds Dédiés (1+2+3+4)	37 349 €	74 000 €	55 259 €	56 090 €

4.4 Information sur les fonds dédiés

Le fonds de dotation-Côte d'Azur Formation ne présente pas de fonds dédié.

4.5 Information sur les Subventions

Le fonds de dotation-Côte d'Azur Formation ne présente pas de subventions.

4.6 Créances et dettes

Le fonds de dotation-Côte d'Azur Formation ne présente pas de créances.

Les dettes se présentent comme suit :

Cadre B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires(1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	– à un an maximum à l'origine				
	– à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 298	7 298		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, associations affiliées				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total	7 298 €	7 298 €		

4.7 Charges et produits constatés d'avance

Aucune charge ni produit constaté d'avance n'est enregistré sur l'exercice.

4.8 Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit :

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (FNP)	4 778	6 070
Dettes de legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	4 778 €	6 070 €

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 800
Créances reçues par legs et donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	0 €	4 800 €

4.9 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes sur l'année 2025 s'élève à 3 720 €.

4.10 Charges et produits exceptionnels

Aucune charge ni produit exceptionnel n'est constaté sur l'exercice.

5 Engagements financiers et autres informations

5.1 Engagements financiers

Néant.

5.2 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées en raison de leur caractère peu significatif par rapport à la taille du fonds de dotation.

6 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

L'article 4 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 pris en application des articles 21, 22, 73 et 75 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République précise les mentions à faire figurer dans l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

Le fonds n'a perçu aucun avantage ou ressource provenant de l'étranger en 2025.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	46 560	179 935	- Dons manuels	74 000	223 500,00
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 698	6 216			
TOTAL DES EMPLOIS	55 258	186 151	TOTAL DES RESSOURCES	74 000	223 500
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	18 742	37 349	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	74 000 €	223 500 €	TOTAL	74 000 €	223 500 €

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	0 €	0 €	TOTAL	0 €	0 €